MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 30 mai 2016

PREAVIS N° 8/2016

Demande de crédit pour la reconstruction du bâtiment de la voirie, Les Chenevières, Le Sépey

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Celui-ci découle du souhait du Conseil communal qui, lors de la séance du 30 mars 2016, a sollicité que le projet soit relancé, lequel pour mémoire avait été rejeté par le législatif en 2014. Cette évolution découle entre autre de la motion déposée par M. le Député Ravenel demandant de prolonger au 31 décembre 2016 les possibilités d'octroi d'une subvention cantonale des travaux de construction et d'aménagement de déchetterie. Au vu de ce qui précède, et du timing relativement court, un dossier assorti d'une requête tendant à l'obtention d'un subventionnement ont d'ores et déjà été nantis à la direction générale de l'environnement.

2. Historique et état de la situation

Le hangar incriminé qui devait être remplacé en raison de son obsolescence et état de délabrement avancé, menaçant au demeurant la sécurité des usagers, a été démoli par la voirie dans le courant du deuxième trimestre 2014. De ce facteur, il en a découlé qu'une partie congrue des locaux affectés à l'usage de la voirie ont dû être libérés et réaffectés pour la déchetterie. En corollaire, des surfaces ont été louées avec pour conséquence du matériel et des véhicules de voirie dispersés en plusieurs endroits, engendrant une situation peu pratique et irrationnelle. Par ailleurs, le quai projeté permettant l'accès à la benne à papier a été entretemps érigé également par le personnel communal.

3. Travaux

Il sied de rappeler que dans le cas qui nous préoccupe une mise à l'enquête publique a eu lieu du 28 décembre 2013 au 26 janvier 2014 sans enregistrer d'opposition. La CAMAC a rendu quant à elle sa synthèse le 27 janvier 2014 et le permis de construire a été délivré, celui-ci étant toujours valide vu que les travaux ont débuté (v/point 2). Toutefois, ils doivent stricto sensu respecter ceux définis initialement. Nonobstant, un autre élément qui aurait dû

normalement faire l'objet d'un préavis dans le courant de cette année est venu se greffer sur le présent. Ce point supplémentaire touche les aménagements extérieurs, soit en la mise en place et pose d'un enrobé ACT 16 épaisseur 10 cm avec reprise des pentes, ceci ayant pour but d'améliorer le site et l'accès des véhicules aux bennes ainsi que le déneigement, attendu que pour le quart d'heure les surfaces sont recouvertes d'une grave grossière. Ces derniers travaux ne sont pas soumis à une procédure de mise à l'enquête vu leur caractère d'entretien.

In fine, il s'agit encore de prendre en compte que pour respecter la loi sur les marchés publics, nous avions opté pour la voie dite de « l'invitation ». Afin de ne pas devoir recommencer la démarche qui s'avère être passablement lourde et onéreuse, nous avons repris contact avec les entreprises qui avaient soumissionné, et dont les offres avaient après contrôle été retenues, pour savoir si elles maintenaient leur prix. En l'espèce, nous avons reçu des réponses favorables.

4. Coût

Il est basé sur les éléments 2014 et du contrôle des soumissions rentrées, abstraction des travaux en relation avec les aménagements extérieurs et les honoraires du bureau d'ingénieur chargé d'élaborer le projet d'exécution et la direction des travaux.

Maçonnerie (Fr. 131'795.00 ./. Fr. 26'000.000 quai)	Fr.	105'795.00
Charpente	Fr.	74'734.00
Ferblanterie-couverture	Fr.	19'531.00
Portes	Fr.	11'792.00
Electricité	Fr.	12'898.00
Aménagements extérieurs (nouveau)	Fr.	101'489.00
Imprévus	Fr.	10'000.00
Honoraires architecte *	Fr.	25'436.00
Honoraires ingénieur projet exécution, direction des travaux	Fr.	22'222.00
Géomètre	Fr.	1'587.95
	Fr.	385'484.95
TVA 8 %	Fr.	30'838.80
	Fr.	416'323.75
CAMAC *	Fr.	995.00
Frais de mise enquête *	Fr.	388.00
Total	Fr.	417'706.75
Arrondi à	Fr.	418'000.00

** Ces montants ont déjà été réglés.*

5. Addenda

S'agissant d'une reprise d'un préavis, il est renoncé à joindre les plans et autres qui l'avaient été initialement. Pour plus ample informé il sied de s'en référer à ces documents. Toutefois, à titre superfétatoire, vous voudrez bien trouver en annexe un plan de mise à l'enquête et un plan d'implantation.

6. Financement et amortissement

Cette opération nécessitera d'être financée par un emprunt dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal et son amortissement s'effectuera par le biais des taxes relevant des ordures ménagères.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 8/2016 du 30 mai 2016,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 418'000.00 (quatre cent dix-huit mille francs) sous réserve de l'obtention d'une subvention de l'ordre de 15% destiné au financement des travaux de reconstruction du bâtiment de la déchetterie et des aménagements extérieurs, au lieu-dit « Aux Chenevières », rière Le Sépey ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement par le biais du compte à taxes relevant des ordures ménagères.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — La Secrétaire

Annie Oguey — Isabelle Mermod Gross

Annexes : ment.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 mai 2016

Délégué municipal : M. Claude Tommasini, Municipal

DT 2688.1.010

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

- **Démolition du couvert existant**
- **Construction d'un hangar et d'un couvert**

Commune d'Ormont-Dessous

Lieu-dit : Aux Chenevières

Coordonnées moyennes : 570'080 / 134'375
altitude : 950 m. env.
Zone d'affectation : zone Mixte "Artisanat-Chalet" selon PPA "Aux Chenevières" du 6.05.1988
Zone de danger : aucune
Secteur de protection des eaux : üB
Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III
Raccordements EC : par infiltration
Mention : n° 2011/228 Mensuration en cours
Dérogations : - art. 36 LR (distance à l'axe de la route)
- art. 9 PPA "Aux Chenevières" (distance entre bâtiments)
- art. 10 PPA "Aux Chenevières" (hauteurs des façades)
Particularité : aucune

Parcelle n° 103

selon feuillet RF en date du 01.12.2013

Bâtiment n° 1955	309 m²
Bâtiment n° 116	63 m²
Champ, pré, pâturage	9'728 m²
Forêt	799 m²
Total	10'899 m²

Propriétaire : Commune d'Ormont-Dessous

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS
PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE
Autorisation de ne pas être exposé au sens contestation spéciale.
- 4 FEV. 2014

Propriétaires des parcelles voisines

163	Commune d'Ormont-Dessous
169	Commune d'Ormont-Dessous
3352	OGUEY Freddy
3489	VUILLEUMIER Marie-Noëlle
3680	VUILLEUMIER Marie-Noëlle et Pierre
4147	ELLÈS Jardins Sàrl
4156	OGUEY Freddy

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

EFA+C

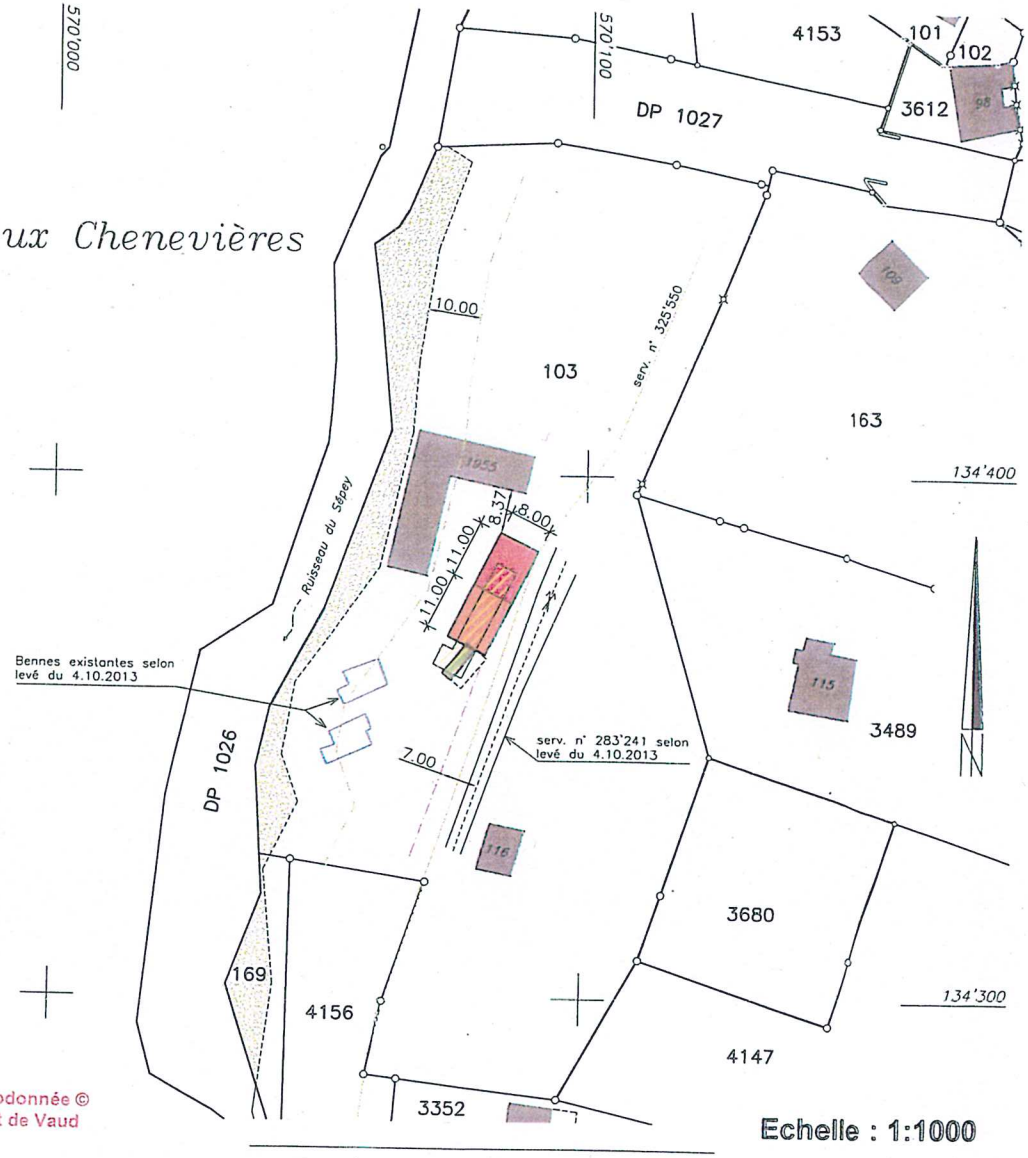
Les Diablerets, le 6 décembre 2013

Etienne BORLOZ
Ing. HES / géom. officiel

Pour le propriétaire :

MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Dossier N° 2182/LP20
Déposé à l'enquête publique
du 28 DEC. 2013
au 26 JAN. 2014
Au nom de la Municipalité
L'atiesie:



Servitudes

Servitude existante touchant le projet

325'550	C	Canalisation téléphonique
283'241	C	Passage public à pied et pour tous véhicules

Servitudes existantes ne touchant pas le projet

264'009	C	Canalisation collecteur d'égouts
283'242	C	Canalisation d'eau et maintient de bornes hydrantes
283'243	C	Canalisation d'eau de surface
283'244	C	Canalisations d'égouts
288'915	C	Passage de câbles électrique
298'091	C	Canalisation électriques souterraines
314'027	C	Canalisations quelconques
330'841	C	Canalisation téléphonique
2008/2901	C	Passage à pied et pour tous véhicules
2010/5404	C	Passage public à pied et pour tous véhicules

Légende :

- hangar projeté
- couvert projeté
- quai pour benne à papier
- couvert à démolir
- limite des constructions selon art. 36 LR

gmns Architectes Andrea Mauro - BurohDAO Sàrl - Claude Roh - Chemin des Cartiers 40 , 1862 Les Mosses
079 342 342 6 - fax : 024 491 19 58 - clauderoh@bluewin.ch

SITUATION	PROPRIETE DE LA COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS PARCELLE NO 103, Aux Chenevières à 1863 LE SEPEY			
OBJET	Démolition couvert existant, construction d'un hangar non chauffé ,un couvert et un quai pour benne à papier.			
DESIGNATION	Plan, coupes, façades			
PHASE	ENQUÊTE			
Plan N°:	Dess: c.r	Format: 1:100	Date :	05.12.2013 / 16.12.2013
Niveau de référence	+/- 0.00 = 949.50			

C:\Users\Claude\Documents\Archives\Archi\terre e deve\Ormont dessous 05-12-2013

Propriétaires pour la cmne Ormont-Dessous

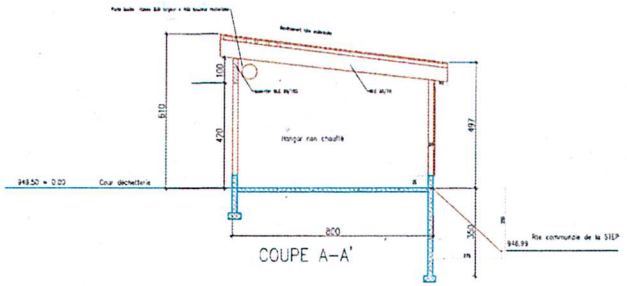
Bureau d'Architecture

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS
Vidée aux enquêtes
Du ... au ...
- 4 FEV. 2014

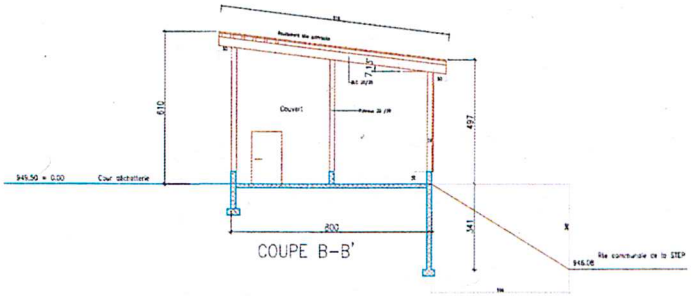
Démolition couvert existant

Nouveau périmètre

Déposé à l'enquête publique
du 28 DEC. 2013
au 26 JAN. 2014
Au nom de la Municipalité
L'huissier

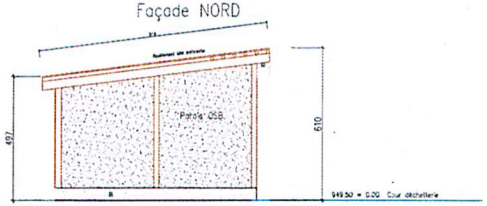


COUPE A-A'

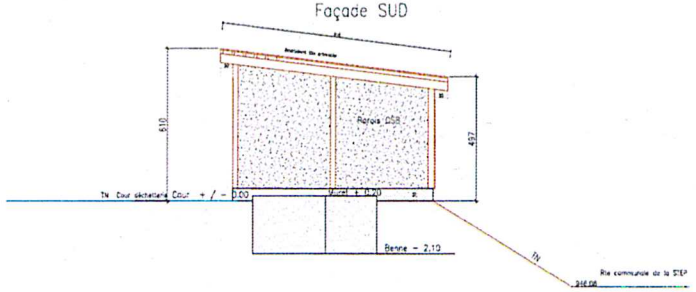


COUPE B-B'

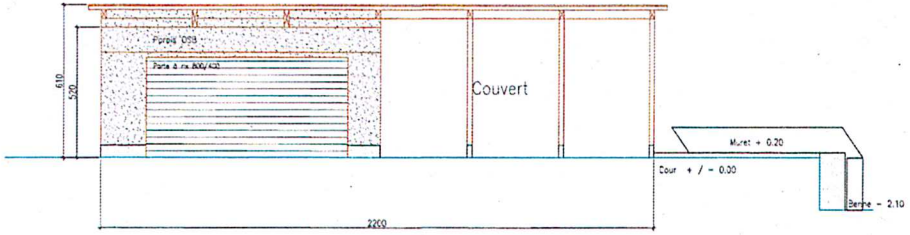
Façade NORD



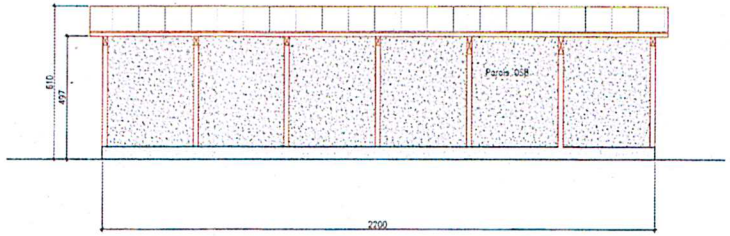
Façade SUD



Façade OUEST côté cour déchetterie



Façade EST côté rte de la step



PLAN

